



## SANS TRAVAIL SUITE A UNE GREVE

Par **LHOMME ARTOIS**, le 17/03/2016 à 16:01

BONJOUR

Lundi suite à un désaccord avec notre employeur, nous avons débrayer une matinée (21 gars) (avec préavis de grève donné par écrit via notre délégué du personnel)

L'après midi nous voulions reprendre le travail , suite à une proposition écrite que nous avons soumis à l'employeur.

Or sur 21 salariés qui ont suivi le mouvement seul deux de mes collègues et moi même se sont vus refuser de retourner sur le chantier (nous sommes restés dans l'atelier)

Pour moi il s'agit ni plus ni moins de la discrimination (depuis un an je n'ai pas les m^mes droit que mes collègues)  
comment agir ???

Cordialement

Par **P.M.**, le 17/03/2016 à 17:38

Bonjour,

Pour vous, il s'agit ni plus ni moins que de la discrimination sans que vous indiquiez laquelle mais l'employeur pourrait motiver sa décision et je vous rappelle que les conflits nés à l'occasion de l'exécution du contrat de travail sont de la compétence du Conseil de Prud'Hommes...